CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 07 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents :
M. PERRION – M. LEDUC – Mme CORDIER – M. HOUDAYER – Mme FEUILLÂTRE – M. RIGAUD – M. CORRÉ *(Adjoints)* – Mme DION – Mme NIEL – Mme BRIET – M. COURANT – M. ROBIN – M. BLAISE – Mme ROZÉ – M. FAGARD – M. HEAS – Mme PRONO – Mme COLLARD – M. GROIZEAU – M. BOHEAS – Mme TIJOU – M. GRILLET.

Absents excusés :
M. BESNARD *(pouvoir à M. LEDUC)* – Mme BEILVERT *(pouvoir à Mme BRIET)* – M. BOURGET *(pouvoir à M. PERRION)* – Mme LANDRON *(excusée)* – Mme BARDON *(pouvoir à Mme CORDIER)*.

Secrétaire de séance : Madame TIJOU.

Convocation du 28 décembre 2009.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Sylvie GUERRERO du conseil municipal à la date du 31 décembre 2009, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant.

Dans le cas présent, il s'agit de Gaëtan GROIZEAU, qui a confirmé son accord pour intégrer le conseil municipal à la date du 1er janvier 2010.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Gaëtan GROIZEAU au sein du conseil municipal.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 03 DÉCEMBRE 2009

Aucune observation n'étant émise, il est approuvé à l'unanimité des présents.

INTERCOMMUNALITÉ

- **COMPA**
  - La commission « administration et moyens » travaille actuellement avec un cabinet privé sur la réforme de la dotation de solidarité communautaire, et notamment sur une amélioration des critères de répartition de la taxe professionnelle entre les communes *(charges de centralité, population, recettes fiscales)*.

    Cette réforme pourrait notamment permettre à la commune de LIGNÉ de percevoir une dotation plus importante de la COMPA *(de 38 000 à 110 000 € supplémentaires)*.

    Le montant global de la dotation à répartir s'élève à 3,8 millions d'euros.
    Le cabinet chargé de cette étude prend en compte les éléments de la réforme actuelle de la taxe professionnelle.

  - Projets culturels de territoire :

    Un groupe de travail réfléchit actuellement aux axes à développer pour une meilleure cohérence de l'action culturelle sur le Pays d'Ancenis.

    Un cabinet d'étude est missionné pour piloter ce travail.

    La COMPA organisera un débat avec l'ensemble des maires le 3 mars. Préalablement, la commission culture de LIGNÉ sera appelée à s'exprimer sur ce dossier.

- **ANCRE**
  - On note une baisse importante des prestations aux collectivités depuis septembre 2009 *(- 12 % en septembre / - 8 % en octobre)*.

    Pour les particuliers, la baisse d'activité est globale sur l'année 2009.

- **SIVOM**

- Le comité syndical s'est réuni en décembre pour préparer le prochain débat d'orientations budgétaires.

  Le budget 2010 se caractérisera notamment par :
  - → une augmentation des charges de fonctionnement, liée aux frais de personnel du SIVOM, d'une part, et à l'évolution des besoins des associations « petite enfance » et « enfance jeunesse » du canton, d'autre part.
  - → une diminution des aides extérieures, notamment de la C.A.F.

  Cela se traduit par un budget prévisionnel d'environ 800 000 €, en augmentation de 7 % mais, compte tenu de la baisse des subventions, une augmentation d'environ 23 % des participations communales.

  Tous les élus sont d'accord avec la politique « enfance jeunesse » menée sur le canton, mais tout le monde ne veut pas payer à la hauteur des besoins actuels *(MOUZEIL)*.

  Une mutualisation de certains services semble possible, mais cela ne génèrera pas des économies suffisantes pour le budget.

  D'autre part, le développement démographique justifie l'augmentation des besoins exprimés par les associations gestionnaires des services proposés aux familles.

  La C.A.F. recentre actuellement son action sur le secteur « petite enfance » et diminue de ce fait sa participation sur les activités « enfance et jeunesse ».

D É C I S I O N S M U N I C I P A L E S

PROGRAMMES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'ÉCOTAY

La réalisation des trois logements de fonction du collège s'inscrit dans un programme de logements sociaux dont la commune a confié la maîtrise d'ouvrage à la Société d'Equipement de Loire-Atlantique *(SELA)*. Ce programme comprendra à la fois des locatifs réalisés par La Nantaise d'Habitations *(LNH)* et des logements en accession sociale qui bénéficieront du dispositif Pass Foncier.

Toutefois, le Groupe Habitat et Tradition *(GHT)*, chargé de la mise en œuvre des logements en accession et des trois logements de fonction du collège nous a informés, courant octobre, que ses statuts lui interdisaient la commercialisation de logements au profit d'une collectivité publique.

Au regard du calendrier de réalisation lié à l'ouverture du collège en 2011, un autre opérateur a été recherché pour mener à bien ce projet dans des conditions comparables, tout en respectant les échéances fixées.

Le Groupe Depreux Construction a répondu favorablement à cette demande et a présenté à la SELA un projet conforme au programme initial, tant sur le plan architectural que sur le plan financier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BABU, chargé de mission de la SELA, qui présente la dernière version du projet retenu, les caractéristiques des logements proposés et le budget prévisionnel de l'opération.

Des précisions sont apportées sur les voies de liaison pour les piétons et les deux roues et sur la collecte des déchets.

L'estimation des prix de vente pour les lots en accession sociale se situe entre 40 et 45 000 € et pour les lots libres entre 50 et 60 000 €.

Cette opération sera portée financièrement par la SELA, qui va acquérir l'emprise foncière auprès de la commune, assurer la viabilisation puis commercialiser les terrains auprès du Conseil Général, du Groupe Depreux Construction, de La Nantaise d'Habitations, et des acquéreurs des lots libres.

A l'issue de l'opération, la voirie et les espaces publics seront rétrocédés à la commune.

A l'issue de cette présentation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente à la SELA de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de cette opération, au prix de 2 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de céder cette emprise foncière, d'une superficie de 10 000 M² environ à la SELA,
- dit que le prix de vente est de 2 € le mètre carré, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

ZONES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Depuis fin 2007, la Compa a la compétence pour proposer au Préfet la création de Zones de Développement de l'Eolien *(ZDE)* sur son territoire. Pour définir ces ZDE, une étude, dont la réalisation a été confiée au Conseil Général, a débuté mi-février 2009.

Une ZDE, c'est un périmètre dans lequel les installations éoliennes qui y seront implantées bénéficieront de l'obligation d'achat de l'électricité produite. Une ZDE permet à la collectivité d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur son territoire.

L'objectif de l'étude est de déterminer les ZDE sur le territoire de la Compa, à savoir :

- des périmètres géographiques,
- les puissances minimale et maximale de l'ensemble des installations éoliennes pouvant y être implantées.

Les critères pris en compte pour déterminer une ZDE sont :

- le potentiel éolien de la zone *(vitesse et régularité du vent)*,
- les possibilités de raccordement au réseau électrique,
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Cette analyse multi-critères permet de déterminer les zones aptes techniquement et réglementairement à recevoir une ZDE.

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'étude réalisée par le Cabinet ALISÉ, pour le compte de la COMPA, qui a permis d'inventorier les zones potentiellement disponibles pour l'implantation de projets éoliens sur le Pays d'Ancenis.

Trois zones sont présentées sur le territoire de LIGNÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet :

- un avis favorable pour une étude sur la zone située au sud du territoire communal, en concertation avec la commune du CELLIER,
- un avis favorable avec réserves pour la zone située au nord, à la limite de la commune des TOUCHES,
- un avis défavorable pour la zone située à l'est *(entre LIGNÉ et COUFFÉ)*.

URBANISME – PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX

Il est rappelé que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la compétence pour signer les conventions de règlement anticipé de la P.V.R. par les demandeurs en application de l'article L 2122-22-19° du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 article 63.

PVR : extension du réseau d'eau potable à l'Osier (estimation S.I.A.E.P.)

Parcelle	Surface en zone constructible située dans la limite de 80 m par rapport à la voie	Longueur à réaliser	Montant total de la PVR	Montant de la PVR au M²
Y.S. 75	236 M²	25 ml	2 023,63 €	8,57 € / M²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'engager la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 2 023,63 € TTC.
- dit que les subventions à recevoir, affectées au financement des réseaux, sont estimées à 0 €.
- fixe la Participation pour Voirie et Réseaux à 8,57 € / M² pour la parcelle citée ci-dessus. *(application de la délibération du 30 juin 2003 et des dispositions du Code de l'Urbanisme, articles L 332-6-1 et suivants)*
- dit que le montant de la participation est établi en euros constants. Il sera procédé à son actualisation en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, lors de l'établissement du titre de recettes.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le propriétaire de cette parcelle, en vue du préfinancement, par celui-ci, de la P.V.R.

PERSONNEL – CHARTE DES ATSEM

L'imprécision des missions dévolues et la dualité hiérarchique ont conduit la commune de LIGNÉ à proposer une charte des ATSEM en partenariat avec les représentants de l'Education Nationale.

Le document présenté est le fruit d'une démarche participative puisqu'un groupe de travail, constitué des représentants de l'Education Nationale *(directeur de l'école, enseignants des classes maternelles)* et de ceux de la Mairie *(municipalité, directeur des services, ATSEM)*, s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre du contenu et de la rédaction du document. Cette démarche s'est appuyée sur la charte élaborée en 2006 par les villes d'ANCENIS et de VARADES.

Lors de ces entretiens, les ATSEM ont pu exprimer leurs souhaits afin que cette charte réponde à leurs préoccupations quotidiennes et les aide à réaliser leur activité en binôme avec l'enseignant.

Enfin, ce document a été validé par Madame VERAN, Inspectrice de l'Education Nationale pour la circonscription d'ANCENIS, et par le Comité Technique Paritaire départemental *(CTP)* siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Celui-ci a toutefois formulé quelques observations prises en compte dans la version définitive du document.

Au-delà de son contenu, la charte des ATSEM a pour objectifs de:

- Constituer une base de référence commune à l'équipe enseignante et aux ATSEM de l'école et renforcer le binôme ATSEM/Enseignant.
- Garantir l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement entre toutes les classes de l'école publique.
- Animer la volonté des équipes formées par les enseignants, les ATSEM et les autres personnels de l'école intervenant sur le temps périscolaire de conduire ensemble un projet éducatif au service de tous les enfants,
- Formaliser l'engagement commun de la commune de LIGNÉ et de l'Education Nationale pour veiller, chacun pour ce qui le concerne, au respect des dispositions de la charte, dans l'intérêt des élèves et de la communauté éducative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de charte des ATSEM, qui sera applicable à compter de janvier 2010.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter l'examen de cette question à la prochaine séance du conseil municipal, certains points devant être réexaminés sur le plan juridique.

Il rappelle toutefois son souhait de proposer au conseil municipal la suppression de la commission « environnement » et la création d'une commission « développement durable », ainsi que d'une commission « accessibilité et mobilité ».

A cette occasion, il propose aux élus qui souhaitent s'inscrire ou se retirer de certaines commissions de le signaler à la prochaine réunion.

Enfin, il indique que Gaëtan GROIZEAU a souhaité faire partie des commissions sport et scolaire.

TRAVAUX BÂTIMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de rénovation sont programmés à la salle de sport Eugène Durand.

Ces travaux concernent :

- la réfection d'étanchéité de la toiture terrasse des vestiaires,
- la réfection des éclairages intérieurs de la salle,
- le remplacement des portes des vestiaires et sanitaires.

Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Général pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

C O M P T E S - R E N D U S E T I N F O R M A T I O N S

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

◆ **<u>Groupe de travail bâti centre bourg – Compte rendu de la réunion du 07 novembre 2009</u>**

La commission a engagé son travail d'état des lieux du centre bourg et pris contact avec les services de la COMPA afin de connaître les aides pouvant être apportées aux propriétaires *(occupants ou bailleurs)*.

- **Commission bâtiments du 24 novembre 2009**

  - Bilan des travaux réalisés en 2009 *(salle Eugène Durand – Ecole Jules Verne – Mairie – Maison de l'enfance – La Poste)*.
  - Elaboration des propositions pour le budget 2010.

- **Commission environnement du 02 décembre 2009**

  En attente de la mise en place d'une commission « développement durable ».

- **Commission cadre de vie du 09 décembre 2009**

  Bilan des actions réalisées en 2009 et propositions pour le budget 2010.

- **Commission voirie du 16 décembre 2009**

  Programme d'investissements pluriannuel pour les cinq ans à venir et proposition pour le budget 2010.

- **Commission des sports du 17 décembre 2009**

  - Report en septembre 2010 du projet de création d'une activité « tir à l'arc » à LIGNÉ.
  - Etude du projet de construction des salles de sport de l'Ecotay, intégrant une partie de toiture en panneaux photovoltaïques.
  - Préparation des propositions pour le budget 2010.

- **Commission culture novembre et décembre 2009**

  - Reprenant la responsabilité de cette commission, Anne-Marie CORDIER a rencontré les services culturels *(bibliothèque et Préambule)*, afin de faire un état des lieux *(actions culturelles – équipements – moyens humains – fonctionnement des services)*.
  - Réunion de la commission le 30 novembre avec les services :
    - → Rappel des champs d'action de la commission *(lecture publique – création et diffusion de spectacles vivants – enseignement des pratiques artistiques – partenariat avec les acteurs culturels extérieurs)*.
    - → La priorité de la commission est de définir ses orientations pour la préparation de la saison 2010-2011.
    - → Engagement d'une réflexion sur la faisabilité d'une mutualisation de services avec MESANGER *(et éventuellement COUFFÉ)*.

INFORMATIONS DIVERSES DES COMMISSIONS

- **Finances**

  - La commission des finances se réunira le 25 janvier à 20 heures *(et non le 18 janvier)*, afin de préparer le débat d'orientations budgétaires qui se tiendra lors du conseil municipal du 04 février.
  - Joël LEDUC précise que le vote du budget ne peut être envisagé plus tôt car il est indispensable de reprendre les résultats de l'exercice précédent après la clôture des comptes ; pour l'équilibre du budget primitif.

- **Sport *(Benoît HOUDAYER)***

  - Assemblée générale extraordinaire de l'O.I.S. le 20 janvier 2010 à 20 heures *(dissolution de l'O.I.S.)*.

- **Assainissement**

  - Réunion de la commission le 29 janvier à 10 heures, avec le prestataire qui sera retenu pour réaliser le diagnostic global du réseau d'assainissement des eaux usées.

- **Communication**

  - Assemblée générale du jumelage et élection d'un nouveau bureau :
    - Président ..... André GIRARD
    - Vice présidente ..... Denise MAZEAU
    - Vice président ..... Yves GICQUEL
    - Trésorière ..... Marie Claude BOHEAS
    - Trésorier adjoint ..... Jean Luc TIJOU
    - Secrétaire ..... Laurence BENOISTEL
    - Secrétaire adjointe ..... Emilie MÉNARD

- Membres ..... Mireille JUDGÉ ROUAUD / Marie Madeleine VEILLARD

◆ **Culture**

- Galette des rois avec les bénévoles de l'association Lire à Ligné le 08 janvier.
- Galette des rois avec les bénévoles de l'association Les Coulisses du Préambule le 26 janvier.
- Prochaines réunions de la commission les 14 et 28 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Assurances**

A l'issue de l'appel d'offres relatif au renouvellement des contrats d'assurances de la commune, la proposition de GROUPAMA a été retenue pour l'ensemble des garanties demandées par la commune, dans le cadre d'un contrat de cinq ans, pour un montant de prime annuelle d'environ 40 000 € *(au lieu de 58 000 € précédemment)*.

◆ **Commission déplacements**

Suite à une visite sur site du Maire, de certains adjoints et de Michel COURANT, la commission se réunira le 16 janvier à 11 heures, avenue Jules Verne *(devant l'école Notre Dame)*.

◆ **Installations classées**

Le délai d'instruction de la demande présentée par la Société La Florentaise pour son site de SAINT MARS DU DÉSERT est prolongé jusqu'au 9 juin 2010.

◆ **Inventaire des zones humides**

Réunion du groupe de travail à la Mairie de LIGNÉ le 11 janvier.

◆ **Personnel communal**

Monsieur le Maire recevra l'ensemble des agents individuellement, à partir du 18 janvier.

◆ **Pétition habitants du Laca**

Monsieur le Maire indique qu'il l'a adressée au Conseil Général, pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 07.